

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ENGLEFONTAINE**

NOMBRES DE MEMBRES

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Membres présents : 9 et 10 à 18h41
- Membres en exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation et d'affichage :
13/03/2024

**Séance du 13/03/2024 rattachée
au Procès-Verbal**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'ENGLEFONTAINE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Sandra PLUCHART : Maire.

PRESENTS : Mesdames PLUCHART Sandra, LEMOINE Laëtitia, FONTAINE Valérie et BILOT Naïma (arrivée à 18h41), Messieurs LEGROUX, Christophe PAYAGE Sébastien, CARDOSO Dominique, POTTIE Jean-Pascal, BARBAY Daniel et GUILBAUT Bernard

PROCURATIONS :

Mme DUPUIS Charlotte à M LEGROUX Christophe
M. ROBERT Philippe à M. PAYAGE Sébastien

ABSENTES : Mme MARECHAL Claire, Mme RAVERDY Françoise

Secrétaire de séance : Mme FONTAINE Valérie

Crédit annuel alloué pour les fournitures scolaires

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer pour la rentrée prochaine, un crédit annuel pour l'achat des fournitures scolaires, livres et ramettes de papier.

Madame le Maire propose à l'assemblée de fixer à 35 euros la participation financière de la commune destinée à l'ensemble des enfants inscrits à l'école Jules COPIN pour les fournitures scolaires, livres et ramettes de papier.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité d'allouer un crédit annuel pour l'achat des fournitures scolaires, livres et ramettes de papier
- Fixe à 35 euros par enfant, la participation financière de la commune
- Dit que les crédits seront inscrits au compte 6067 du budget primitif

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Sandra PLUCHART